

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 4 juillet 2022 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Lise Anctil et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

202-07
2022

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2022 (Pages de 5421 à 5438)

3.2 - Séance extraordinaire du 14 juin 2022 (Pages de 5439 à 5440)

3.3 - Séance extraordinaire du 27 juin 2022 (Page de 5441 à 5444)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2022

4.2 - Pro-maire pour juillet, août, septembre et octobre 2022

4.3 - Autorisation signature des chèques -
Juillet/Août/Septembre/Octobre 2022

4.4 - Transporteurs en vrac - Contrats municipaux

4.5 - Soumission - PROJET 1 - Édifice Municipal

4.6 - Soumission - PROJET 2 - Garage Municipal

4.7 - Fauchage des rangs et des rues

4.8 - Suivi des travaux - Rang Taché Est

4.9 - Suivi des travaux - Station de pompage PP1

4.10 - Démission de Mona Joncas à titre de Brigadière Scolaire

4.11 - Formation d'un comité d'accès à l'information

4.12 - Installation d'un lampadaire - RANG LAFONTAINE

4.13 - Concassage Marc-Syl Inc - Gravier PARC INDUSTRIEL 2021

4.14 - Achat de plantes - Atelier des jeunes (Médiathèque)

- 4.15 - Weblex Design - Licence d'hébergement
- 4.16 - Soumission Pompe Réseau d'égout - OTJ
- 4.17 - Soumission - Pompe Piscine
- 4.18 - Magasin Coop de Ste-Perpétue - Demande de commandite pour son 75e ANNIVERSAIRE
- 4.19 - Frais de déplacement - Utilisation du véhicule
- 4.20 - Engagement d'un étudiant - Service de garde - Terrain de jeux
- 4.21 - Engagement d'un étudiant - Soccer
- 4.22 - Engagement d'un étudiant sur appel - Aide à la piscine
- 4.23 - Municipalité Amie des Enfants - Projet G7

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

8 - FINANCES

- 8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

203-07
2022

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2022 (Pages de 5421 à 5438)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 , tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

204-07
2022

3.2 - Séance extraordinaire du 14 juin 2022 (Pages de 5439 à 5440)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 , tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

205-07
2022

3.3 - Séance extraordinaire du 27 juin 2022 (Page de 5441 à 5444)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2022 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures

avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2022 , tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2022

Présentation des revenus et dépenses pour la période finissant le 30 juin 2022.

**206-07
2022**

4.2 - Pro-maire pour juillet, août, septembre et octobre 2022

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu de nommer la conseillère Lise Anctil, pro-maire pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2022.

**207-07
2022**

**4.3 - Autorisation signature des chèques -
Juillet/Août/Septembre/Octobre 2022**

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu que les personnes suivantes soient dûment autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue:

Monsieur Claude Daigle, maire

Madame Lise Anctil, pro-maire

Madame Diane Gagnon, directrice générale

Madame Lysiane Mercier, adjointe administrative

Madame Kamille Jean, chargée de projet

Que cette résolution remplace la résolution numéro 389-11-2021

**208-07
2022**

4.4 - Transporteurs en vrac - Contrats municipaux

CONSIDÉRANT les représentations faites par les camionneurs résidants et payeurs de taxes de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT le pouvoir conféré aux municipalités à l'article 936.3 du Code Municipal;

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que la municipalité de Sainte-Perpétue stipule que, lors de tout contrat adjudgé, le transport des matières en vrac, lorsque nécessaire devra se faire aux conditions suivantes:

L'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, dans une proportion minimale de cinquante pour cent (50%) en nombre de camions, les camionneurs abonnés à l'Association des transporteurs en vrac (secteur Montmagny-L'Islet) Inc., laquelle doit assigner en priorité les camionneurs résidants et payeurs de taxes de Sainte-Perpétue. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent en chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;

L'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de cinquante pour cent (50%) pour les cas énoncés au paragraphe 1, devront faire appel aux services des camionneurs

abonnées mentionnés au paragraphe précédent;

Les tarifs applicables pour le transport des matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

**209-07
2022**

4.5 - Soumission - PROJET 1 - Édifice Municipal

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour l'aménagement des infrastructures des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder aux changements de certaines fenêtres désuètes à l'étage de l'édifice municipal identifié dans le projet No 1;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements, un appel d'offres par invitation a été demandé à 2 entrepreneurs pour l'obtention de soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur accrédité a déposé sa soumission;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Lise Anctil et résolu d'accorder le contrat à "Construction MF Gagnon Inc." au montant de 30 420 \$ (taxes applicables) pour le remplacement de fenêtres à l'édifice municipal identifié dans le projet No 1;

**210-07
2022**

4.6 - Soumission - PROJET 2 - Garage Municipal

CONSIDÉRANT QU'une subvention nous est accordée pour l'aménagement des infrastructures des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réfection d'une partie de la toiture du garage municipal identifié dans le projet No 2;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements, un appel d'offres par invitation a été demandé à 3 entrepreneurs pour l'obtention de soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur accrédité a déposé sa soumission;

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'accorder le contrat à "Construction MF Gagnon Inc." au montant de 68 000 \$ (taxes applicables) pour la réfection de la toiture au garage municipal identifié dans le projet No 2;

**211-07
2022**

4.7 - Fauchage des rangs et des rues

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'engager M. Joël Bourgault pour le fauchage des rangs, des rues et le chemin du puits.

**212-07
2022**

4.8 - Suivi des travaux - Rang Taché Est

Les travaux de réfection du pavage dans le Rang Taché Est ont débuté le 20 juin 2022 et devrait se terminer vers le 30 août 2022. Un détour par le rang Lafontaine sera signalé par Constructions BML. La circulation locale sera priorisée durant tout le chantier. Le soir et les fins de semaines, la circulation routière sera identifiée par des panneaux de signalisation.

**213-07
2022**

4.9 - Suivi des travaux - Station de pompage PP1

Considérant qu'il y a aussi une pénurie de matériaux, les travaux de

reconstruction de la station de pompage PP1 devrait se faire en novembre 2022.

**214-07
2022**

4.10 - Démission de Mona Joncas à titre de Brigadière Scolaire

CONSIDÉRANT QUE Madame Mona Joncas, brigadière scolaire, nous a remis sa démission en date du 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadière scolaire devra être comblé pour l'année scolaire 2022-2023;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de mandater Kamille Jean à déposer sur les réseaux sociaux et sur le site de la municipalité, une offre d'emploi pour le poste de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Cette résolution abroge la résolution # 255-07-2021

**215-07
2022**

4.11 - Formation d'un comité d'accès à l'information

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès à l'information exige qu'au sein d'un organisme municipal, un comité doit être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition législative entre en vigueur en septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un tel comité renforce la protection des renseignements personnels dans chacun des organismes municipaux et favorise l'harmonisation des pratiques qui guident notamment les actions du personnel et influencent les stratégies des hautes instances;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de personnes dont l'expertise est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Lise Anctil et résolu de nommer les personnes suivantes à siéger sur le comité d'accès à l'information:

Personne ayant la plus haute autorité au sein de la municipalité: Claude Daigle, maire

Personne responsable de l'accès aux documents: Diane Gagnon, directrice générale

Personne responsable de la protection des renseignements personnels: Diane Gagnon, greffière-trésorière et Lysiane Mercier, greffière-trésorière adjointe

Personne responsable de la sécurité de l'information: Kamille Jean, préposée aux communications

**216-07
2022**

4.12 - Installation d'un lampadaire - RANG LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec nous facture la somme de 440,00\$ pour l'installation et le raccordement d'un lampadaire;

CONSIDÉRANT QU'un des deux poteaux n'a pas le réseau électrique recommandé;

CONSIDÉRANT QU'une proposition nous a été soumise par Hydro-Québec au montant minimum de 2 300,00\$ (plus taxes) dans le rang Lafontaine pour le raccordement et l'installation de 2 lampadaires;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du premier lampadaire situé entre le 58 et le 72 est nécessaire pour éclairer ce territoire sombre;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du deuxième lampadaire situé entre le 84 et le 94 n'est pas un réel besoin ayant beaucoup de luminosité;

CONSIDÉRANT QUE si les frais sont exorbitants après l'analyse de l'ingénieur, le projet sera annulé et aucun frais ne sera relié à l'étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu de mandater la directrice générale à transmettre à Hydro-Québec, l'acceptation de la proposition retenue soit un montant minimum de 1 420.00 \$ pour la modification du réseau électrique (triplex) et 440,00 \$ pour l'installation et le raccordement d'un seul luminaire favorisant les démarches du projet en cours.

**217-07
2022**

4.13 - Concassage Marc-Syl Inc - Gravier PARC INDUSTRIEL 2021

Il est proposé par la conseillère Lise Ancil, appuyé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu d'acquitter le montant de 18 547.29 \$ à Concassage Marc-Syl pour l'achat de gravier pour des travaux effectués en 2021 dans le parc industriel.

**218-07
2022**

4.14 - Achat de plantes - Atelier des jeunes (Médiathèque)

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier des jeunes de la Médiathèque L'Héritage, dans le but de se faire des fonds, vendait des plantes ornementales;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'acheter des plantes au montant de 100.00 \$ pour les deux bacs à fleurs comprenant la terre qui sont à l'entrée de l'édifice municipal.

**219-07
2022**

4.15 - Weblex Design - Licence d'hébergement

CONSIDÉRANT QUE "Weblex Design Inc" renouvelle notre contrat comprenant:

- Conseil sans papier Web (Licence annuelle)
- Indice des prix à la consommation de novembre 2021 à 4.7%
- Hébergement à 12,95\$ par mois
- Application sécurisé avec certificat SSL à 45,00\$ par année

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'acquitter la licence de l'hébergement au montant de 3 002.07 \$ (taxes applicables)

**220-07
2022**

4.16 - Soumission Pompe Réseau d'égout - OTJ

Considérant que le système d'égout à l'OTJ génère des complications lors de la période hivernale;

Considérant que ce problème persiste depuis plusieurs années et qu'il faut remédier à la situation;

Considérant qu'il est approprié d'apporter des modifications au système;

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'accepter la soumission de Bélanger & Fils concernant l'achat d'une pompe égoût et ses accessoires pour la réparation à l'OTJ au montant de 2 937.26 \$ (taxes applicables).

**221-07
2022**

4.17 - Soumission - Pompe Piscine

Considérant que la pompe à la piscine municipale ne fonctionne plus;

Considérant qu'il est essentiel pour la baignade de procurer un environnement salubre pour tous;

Considérant qu'en période d'achalandage et de pénurie de pièces, le délai pour la réparation de la pompe est de plus de 2 mois;

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accepter la soumission de SG Services pour l'achat d'une pompe à piscine au montant de 800,00 \$ (taxes applicables).

**222-07
2022**

4.18 - Magasin Coop de Ste-Perpétue - Demande de commandite pour son 75e ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE le magasin COOP Sainte-Perpétue a été fondé en 1947 et qu'il fête cette année ses 75 ans de coopération;

CONSIDÉRANT QUE différentes activités sont au programme pour souligner leur 75^{ième} du 19 au 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le magasin COOP sollicite la participation de la municipalité à titre de commanditaire afin de leur aider à faire de cette semaine, un évènement mémorable pour tous leurs membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accorder la somme de 750.00 \$ au magasin COOP de Sainte-Perpétue pour la réalisation de leur 75ième anniversaire d'existence.

**223-07
2022**

4.19 - Frais de déplacement - Utilisation du véhicule

CONSIDÉRANT QUE la hausse du coût de l'essence a grimpé considérablement et qu'il y a beaucoup de fluctuations;

CONSIDÉRANT QUE le taux présentement en vigueur pour les frais de déplacement doit être réajusté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté une résolution pour réajuster le montant de l'allocation versée au personnel et aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par le conseiller Gille Chouinard et résolu de réajuster le montant de l'allocation versée au personnel et aux élus en déterminant la compensation pour l'utilisation du véhicule personnel au montant de 0.65\$ du kilomètre et qu'une évaluation sera faite en début de l'année 2023.

**224-07
2022**

4.20 - Engagement d'un étudiant - Service de garde - Terrain de jeux

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscription de 90 jeunes au terrain de jeux dépasse largement le ratio permis;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions pour un groupe d'âge est supérieur aux autres groupes;

CONSIDÉRANT QU'il faut engager un autre aide pour le service de garde;

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'engager Léo Brochu pour combler le poste vacant.

**225-07
2022**

4.21 - Engagement d'un étudiant - Soccer

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'engager Gabriel Bois comme responsable avec Marie-Jo Cloutier pour l'activité du soccer.

**226-07
2022**

4.22 - Engagement d'un étudiant sur appel - Aide à la piscine

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Lise Anctil et résolu d'engager sur appel Éloïse Chouinard comme aide à la piscine en période plus intensive.

227-07
2022

4.23 - Municipalité Amie des Enfants - Projet G7

CONSIDERANT QUE dans les dernières semaines, des recherches sur l'acquisition d'une reconnaissance «municipalité amie des enfants» ont été faites pour l'ensemble des municipalités de l'Islet-Sud;

CONSIDERANT QUE cette reconnaissance est remise aux municipalités qui s'engagent auprès des enfants âgés entre 0 et 17 ans et que ce groupe d'âge est ciblé dans les stratégies de revitalisation de la municipalité;

CONSIDERANT QU' être amis des enfants c'est de :

- Soutenir le jeu, dans ses diverses expressions, tout en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, porteuses de bien-être;
-
- Veiller à ce que les enfants grandissent dans un environnement sécuritaire et en cultivant l'écoresponsabilité;
-
- Encourager la participation dès le plus jeune âge, tout en reconnaissant que l'enfance est une période dans la vie marquée par la diversité;
-
- Concevoir des municipalités inclusives et bénéfiques pour tous.

CONSIDERANT QU'acquérir cette reconnaissance en regroupement aura des retombées importantes pour la municipalité;

CONSIDERANT QUE cette adhésion favorisera l'émergence de nouveaux projets destinés aux enfants au sein de la communauté, dans tous les champs de compétences municipale (loisirs, sécurité, transport, aménagement urbain, l'accessibilité et le soutien aux organismes);

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu Que : la municipalité de Sainte-Perpétue signifie son intention d'acquérir la reconnaissance de Municipalité Amis des Enfants avec les municipalités de L'Islet-Sud.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

La conseillère Lise Anctil et la conseillère Nancy Lamarre:

Aucune réunion pour le mois de juin

Le conseiller Gilles Chouinard:

Inspection des rues et des rangs.

La conseillère Marylou Mercier:

Réunion du Comité d'Embellissement - Comité des Loisirs (Retour Atelier Zumba à l'Automne)

La conseillère Guylaine Cloutier:

Réunion du Transport Adapté (Augmentation du transport en juillet de 0.25\$)

La conseillère Guy Joncas:

Réunion de l'Office Régionale d'habitation (Une seule habitation dans la rue du Centre-Récréatif est disponible)

Comité des Loisirs: Demande d'un citoyen pour changer le terrain de balle de bord.

Le Maire Claude Daigle:

Réunion des maires à la MRC de L'Islet

6 - CORRESPONDANCE

16 Juin 2022	Ministre Marguerite Blais	Lettre de reconnaissance - Municipalité Amie des Aînés
16 Juin 2022	École Secondaire La Rencontre	Lettre de remerciement - Gala Méritas
21 Juin 2022	Cercle des Fermières	Lettre de remerciement - Aide financière
22 Juin 2022	Médiathèque l'Héritage	Lettre de remerciement - Achat de plantes (campagne de financement)

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

Rien au varia

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

Proposé par le conseiller Guy Joncas , appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	158 924.86 \$
Comptes fournisseurs et JG	106 738.18 \$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 20: 00 heures. Le maire répond aux questions venant de l'assemblée.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu que la séance soit levée à 20: 15 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière